La Chaux-de-Fonds, le 22 décembre 2020

Chères et chers membres du SSP,

Le SSP vous représente dans un groupe de travail sur l'évaluation : Mme Marie Guinand représente le cycle 1 – Mme Loïse Rebetez-Lopez le cycle 2 et Mme Coralie Jeanneret le cycle 3.

Comme nous n'avons pas pu nous rencontrer lors de la journée syndicale, nous nous permettons de vous envoyer un courrier qui résume les éléments que nous avons défendus dans ce groupe. Nous avons exigé que ces éléments figurent dans le rapport **« Pour une cohérence de l'évaluation des apprentissages en 7e et 8e années de la scolarité obligatoire »**, qui a été présenté à la Cheffe du DEF **:**

Le SSP ne remet pas en cause l'importance de proposer aux élèves des situations d'apprentissage riches et motivantes qui permettent à chacun-e de progresser. Il entend d'ailleurs la volonté du Service de l'enseignement obligatoire de questionner les pratiques pédagogiques et les pratiques d'évaluation. Cependant, il souhaite que plusieurs aspects soient débattus, exemplifiés, complétés. Malgré les nombreuses demandes de clarification, le SSP n'a reçu aucune réponse concrète.

Par conséquent, le SSP n'est pas en accord avec ce rapport, et souhaite que les points suivants y soient ajoutés :

- *La notion de compétence a de multiples définitions, même les chercheur-euse-s n'arrivent pas à se mettre d'accord. A cela s'ajoute les concepts de : savoir – capacité – visée - objectif – connaissance – notion – tâche complexe – indicateur - … et du lien qu'ils ont entre eux.*
  Depuis le début des travaux, le SSP demande des exemples concrets de tâches complexes accompagnées de grilles de critères et d'indicateurs et cela dans tous les domaines du PER et pour chaque demi-cycle Le SSP souhaite que le SEO donne des pistes de travail aux enseignant-e-s pour éviter que les pratiques d'évaluation ne soient trop diversifiées. Selon le SSP, la seule définition du PER pour la compétence n'est pas suffisante pour lever les incompréhensions.

- *L'évaluation par compétences au cycle 1 et en 5-6H n'a pas été évaluée.*
  Si l'évaluation par compétences devrait être une pratique mise en œuvre dans les classes, le SSP estime que ce n'est largement pas le cas sur le terrain. Il souhaite que l'on analyse les pratiques actuelles des enseignant-e-s de 1-6H afin de comprendre comment ils-elles mettent en œuvre l'évaluation par compétences dans leurs classes. Il semble primordial d'évaluer la réforme déjà mise en place avant d'aller plus loin. Cette nouvelle pratique est-elle réellement réalisable ? Est-elle pertinente ? Quel temps de travail supplémentaire demande-t-elle ?…

- *L'évaluation par compétences est-elle applicable lorsque l'on parle d'orientation ? Si l'idée de prise en compte d'une progression des élèves peut être entendue, le SSP observe une tension très forte entre une évaluation formative tout au long du cycle et la volonté de mettre des codes/notes certificatifs/certificatives en fin de 8e année.*

- Comment décider d'un niveau 1 ou 2 en se basant sur les compétences de manière la plus juste possible ?
L'évaluation par compétences multiplie les critères et les indicateurs qui permettent d'évaluer l'élève. Si la démarche est intéressante, le SSP s'inquiète de cette multiplicité dans la pratique.

- Les tâches complexes relèvent habituellement de situations verbales.
Le SSP s'inquiète pour les élèves BEP, allophones, qui risquent d'être prétérités par cette forme d'évaluation alors qu'ils ont des compétences lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes de la vie courante.

- La réforme de l'évaluation est à nouveau une réforme à un coût quasi nul !
Le SSP estime que des moyens doivent être alloués : diminution des effectifs de classes – prise en compte des élèves BEP – co-enseignement – évaluation de la mise en place de cette forme d'évaluation – analyse des besoins des enseignant-e-s – matériel à disposition... Dans le contexte actuel d'une augmentation d'absences de longue durée de 80%, le SSP ne veut plus de réforme qui ne soit pas aboutie et sans y mettre les moyens nécessaires.

- L'évaluation par compétences est une tâche complexe qui nécessite du temps et cela augmente largement la charge de travail des enseignant-e-s.
Le SSP estime qu'en plus des formations, l'enseignant-e va devoir augmenter sa charge de travail pour : penser et créer sa tâche complexe - créer une grille d'évaluation pertinente – fixer des critères et des indicateurs de compétence - passer du temps individuellement avec chaque élève pour les corrections...

- Le nombre de compétences et d'apprentissages visés listés dans le PER est conséquent.
Le SSP se demande si les enseignant-e-s seront encore capables de couvrir le programme du PER dans sa globalité.

- L'approche par compétence rend l'évaluation complexe, comme nous l'avons abordé plus haut. Il s'agit donc de questionner la transparence de l'évaluation : comment transmettre aux parents des traces significatives de la progression des apprentissages des élèves ?
Le SSP estime que le classeur de travaux circulant entre la maison et l'école ainsi que le document des acquis de compétences et de connaissances ne donnent pas de véritables informations aux parents qui ne connaissent pas les attendus et ne connaissent pas la procédure de récolte de la trace proposée (à quel moment de l'apprentissage ? dans quel cadre ? ...).
Le SSP estime que les enseignant-e-s n'ont pas les moyens d'informer correctement les parents du changement radical des procédures d'évaluation des élèves. Étant donné les arguments précédemment listés, le SSP est pour la variante B du rapport car il estime qu'elle est celle qui posera le moins de difficultés aux enseignants, aux élèves et aux parents. Il souhaite cependant que la réflexion continue et que les points énumérés ci-dessus soient pris en compte dans les futures discussions entre les différents acteurs du système éducatif.

Toutes ces questions et inquiétudes n'ont pas trouvé de réponses alors que cela fait longtemps que nous les mettons sur la table.

En parallèle, une formation obligatoire pour tou-te-s aura lieu dès le printemps 2021 : EDASCOL (évaluation des apprentissages dans la scolarité obligatoire du canton de Neuchâtel). Une formation de10 demi-journée, dont 6 obligatoires. Cette formation transmet des valeurs que le SSP ne peut

qu'approuver et applaudir…MAIS les choses vont très vite et nous nous trouvons encore une fois devant un changement où il nous manque beaucoup de paramètres importants et DES MOYENS sur le terrain pour le mener à bien. Pour ces raisons, le SSP a écrit un courrier à Mme Maire-Hefti afin de l'inviter à bien réfléchir à ses dernières décisions. Vous trouverez ce courrier en pièce jointe.

Les représentantes SSP dans le groupe de travail sur l'évaluation
Le comité SSP-enseignement